

Note synthétique : Compte administratif 2017 VILLE

Le montant des opérations de l'exercice en dépenses de fonctionnement est de 11 784 352.25€ (pages 6, 8,14) et en recettes de fonctionnement : 13 750 946.13 € (pages 6,8,17).

Le montant des opérations de l'exercice en dépenses d'investissement est de 3 987 585.39 € (pages 6,9,19) et en recettes d'investissement : 2 192 624.44 € (pages 6,10,21).

Quant au résultat de clôture : page 5d

En fonctionnement, il présente un excédent de 8 609 392.09€, et en investissement, un déficit de 1 926 044.56€.

Le montant des Restes à réaliser en dépenses est de 820 446.84€.(page 5 e) et en recettes 190 000.00€ (page 5 f).

Quant à la section de fonctionnement :

A/ pour les dépenses :

Page 13:

- Chapitre 011 : les charges à caractère général s'élèvent à 3 358 332.74 €, dont 40 229.27€ de dépenses rattachées dont le libellé explicite est détaillé.
- Chapitre 012 : les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent à 6 281 510.20 €

Page 14 :

- Chapitre 014 :

Le compte 739211 : l'attribution de compensation versée à la Communauté d' Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane s'est élevée à 60 280.00€

Le compte 739221 s'élève à 475 055.00€. Il s'agit du reversement du Fonds National des Garanties Individuelles des Ressources.

- Chapitre 65 : le montant des autres charges de gestion courante, pour 575 462.06€, comprenant :
 - les indemnités des élus, frais de mission, cotisations et formation: comptes 6531/6532/6533/6534/6535 pour 232 240.39€
 - les créances admises en non valeur ,compte 6541 :3 153.44€
 - Les créances éteintes ,compte 6542 : 1 082.36€
 - les autres contributions, compte 65548 :pour 119 747.24€ , il s'agit des participations de la commune pour le Sivom de la Gohelle, convention droit du sol, et redevance versée pour le traitement déchets recyclables avec Artois Comm.
 - Le compte 6558 pour 5 739.45€, il s'agit essentiellement du paiement des redevances scolaires, participation aux classes de découvertes aux communes extérieures et du paiement de la sacem.
 - Le compte 657362 : il s'agit du paiement de la subvention au CCAS : 61 600,00€
 - Le montant des subventions versées aux associations s'élève à 151 899.18€

- Chapitre 66 :

Les charges financières s'élèvent à : 341 176.88 €, elles comprennent le montant des intérêts des emprunts pour 355 739.36€ et le montant des Intérêts Courus Non Echus est de

-14 562.48€ : il s'agit des intérêts dus mais qui n'ont pas encore été payés à la clôture de l'exercice (mandat 158 597,64€ et - 173 160.12€).

- ,Chapitre 67 : les charges exceptionnelles s'élèvent à 100 026.02€

Le compte 6714 : pour 2 327.00€, il s'agit du paiement des dictionnaires.

Le compte 673 : titres annulés sur exercice antérieur pour 339.02€ (avis de dégrèvement d'un fermage)

Le compte 67441 : pour 97 360.00€, il s'agit de la dotation de fonctionnement versée au budget CAHL (87 000.00€) et au budget Bâtiments Industriels (10 360.00€)

- Chapitre 68 :

Le compte 6817 : pour 3 005.52€, il s'agit de provision pour créances admises en non-valeur, présentées pour un motif autre que "reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite".

Le compte 6875 pour 4 000.00€. Il s'agit de l'ajustement de la provision suite à l'accident au stade de glisse.

- Chapitre 042 :

Il s'agit des écritures d'ordre pour les dotations aux amortissements, compte 6811 pour 585 503.83€, dont le détail est repris page 21 a. Dépenses de fonctionnement, chapitre 042 qui s'équilibrent en recette d'investissement, compte 28, chapitre 040 page 20 et 21.

B/ pour les recettes :

Page 16 :

- Chapitre 013 : les atténuations de charge s'élèvent à 406 305.70€, dont : 904.83 € pour des avoirs, et 405 400.87€ pour les remboursements sur salaires. (maladie, budgets SAD et Cahl)

- Chapitre 70 :

Le produit des services s'élève à 875 055.30€ :

Compte 7011 pour 445 540.21€, il s'agit du remboursement par la Saur de l'achat de l'eau auprès de la Communauté d'Agglomération Lens Liévin.

Les comptes suivants correspondent aux recettes issues des régies (concessions et redevances cimetièrè, droits de place, cyber centre, cantine, croc école, crèche, enseignement musical,.....)

- Chapitre 73 :

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 012 982.56€ dont 3 983 611.50€ pour les contributions directes.

- Chapitre 74 :

Le montant des dotations et des participations reçues est de 6 940 940.13€.

Il convient de se référer au libellé explicite des comptes, pour les autres :

Compte 74718 pour 122 214.29€ : aide pour les CUI

Compte 7473 pour 8 900.00€, aide pour les sociétés musicales, subvention plan départemental actions sécurité routière (pdasr), pour le conseil municipal des jeunes, et l'animation musicale « ateliers djembe et batacuda brésilienne . »

Le compte 74748 pour 20 381.64€: paiement des redevances scolaires, et la participation des communes extérieures pour le centre aéré.

Le compte 7478 pour 665 971.79€: pour l'essentiel, subvention de la CAF et de la MSA dans le cadre de la Prestation de Service Unique ou Contrat Enfance Jeunesse, et remboursement des Aides aux temps Libres, remboursement frais élections présidentielles et législatives, aide contrat apprentissage, aide pour l'amélioration des conditions de travail, opération fruits à la récré.

Compte 7488 pour 77 080.00€: solde du fonds de soutien au développement des activités périscolaires 2016/2017.

- Chapitre 75 :

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 118 838.43€ composé des revenus des immeubles, produits des locations des salles des fêtes, produit de location d'antenne et d'équipement technique (compte 752) et des fermages (compte 757)

- Chapitre 76: pour 4 199.50€

Compte 76233 pour 4 199.50€, il s'agit du remboursement à la ville par le budget BI des intérêts payés suite aux renégociations des emprunts supportés par le budget ville.

- Chapitre 77 :

Les produits exceptionnels divers s'élèvent à 123 916.29€.

Compte 7718 pour 1 104.63€: remise commerciale chèques déjeuner, trop perçus sur encaissements,

Compte 773 pour 1 259.64€.

Compte 7788 pour 121 551.92€: ils comprennent essentiellement le remboursement des sinistres.

- Chapitre 78 : pour 3 005.52€

Compte 7817 : il s'agit de la reprise provision pour créances présentées pour un motif autre que "reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite" (voir la dépense au compte 6817 page 14 pour le même montant).

- Chapitre 042 : pour 260 169.62€

Il s'agit d'écritures d'ordre, recettes de fonctionnement qui s'équilibrent en dépense d'investissement, chapitre 040 page 18., (travaux en régie, amortissement des subventions, ajustement de l'actif par des reprises d'amortissement)

Quant à la section d'investissement :
page 18

A/ pour les dépenses :

- Chapitre 20 : pour 96 310.20€ et 10 350.00€ en restes à réaliser.
Compte 2031, frais d'étude pour 20 124.00€ (et 1 680.00€ en restes à réaliser): maison des association, bâtiment rue d'Hingettes et giratoire rue Lavoisier.
Compte 2033 pour 6 604.80€ : frais annonces
Compte 2051 pour 69 581.40 (et 8 670.00 de restes à réaliser) : licence, notamment « périshool », les VPI, la gestion électronique des documents, certificats certinomis pour les signatures électroniques.

- Chapitre 204 :
Le compte 2041642 d'un montant de 250 360.00€ correspond au versement de la subvention d'équipement au budget bâtiments industriels.

- Chapitre 21 :
Le montant des immobilisations corporelles est de 1 017 337.43€ et 420 951.00€ de restes à réaliser.
Pour l'essentiel :
Compte 2111 2115 pour 8 947.84€: acquisition parcelles Gossart, rue Léon Blum, honoraires suite à la vente par l'association diocésaine d'Arras,

Compte 21311 pour 5 167.20€, pour des grilles de protection.

Compte 21312 pour 33 674.41€, entretien sur bâtiments scolaires,

Compte 21318 pour 104 209.49€ (et 41 437.00€ en restes à réaliser): entretien sur autres bâtiments publics : remplacement châssis, travaux de couverture, travaux de chaudffe....

Compte 2135 pour 9 377.64€, installation de bornes pour véhicules électriques,

Compte 2138 pour 81 124.50€ : achat de parcelles 7 bis rue de l'Egalité (Henquenet), et garde corps Ecole marie Curie.

Compte 2151 pour 410 241.60€marché à bons de commande, réparation de voirie, dont 77 964.00€ sur le marché de 2016.

Compte 21571 pour 55 776.00€, et 88 132.00€ de restes à réaliser : véhicule avec hayon, et renault master.

Compte 2158 pour 14 850.00€: clôtures et portails.

Compte 2181 pour 8 092.80€ : volets roulants.

Compte 2182 pour 42 130.00€: pour 3 véhicules électriques.

Compte 2183 pour 143 166.08 et 42 920.00€ de restes à réaliser : matériel informatique à la crèche, à la garderie, état civil, services administratifs, tablettes, Vidéo Projecteur Interactif (VPI), onduleurs.

Compte 2184 : 2 945.50€ pour du mobilier,

Compte 2188 pour 97 634.37€ (et 44 533.00€ en restes à réaliser): outillage services techniques, autolaveuse, malettes de confinement PPMS (plan particulier de mise en sûreté)

- Chapitre 23 :

Le montant des immobilisations en cours s'élève à 1 043 217.94€ et 389 145.84€ de restes à réaliser.

Pour l'essentiel :

Compte 2313, travaux pour 273 348.94€ et 24 392.24€ de restes à réaliser :
Espaces cinéraires, toiture logement du cimetière, rue du Cameroun, travaux bâtiments des services techniques, travaux école Marie Curie, réfection toiture ancienne école de musique,

Compte 2315 : pour 712 076.51€ et 364 753.60€ de restes à réaliser.

Voirie sentier de la gare, rue de Bully, giratoire rue Lavoisier, création de parkings,

Compte 238 : 57 792.49€, pour l'avance pour les travaux d'éclairage public.

- Chapitre 16 :

Compte 1641 : L'annuité en capital des emprunts payé est de 845 637.65€.

- Chapitre 27:

Compte 276348 pour un montant de 470 450.28€, réparti de la manière suivante :

Avance au budget «lotissement Paradis » de 5 951.00€, « lotissement Lac » de 36 651.00€, « lotissement Voltaire » de 421 617.28€, « lotissement Haut Verson » de 6 231.00€

- Chapitre 040 : 260 169.52€

Il s'agit d'écritures d'ordre, dépense d'investissement qui s'équilibrent en recette de fonctionnement, chapitre 042 page 17. Le détail a été exposé lors de l'étude de la section de fonctionnement.

Page 19

- Chapitre 041 : 4 102.27€

Il s'agit d'écritures d'ordre qui s'équilibrent en dépense d'investissement chapitre 041 et recette d'investissement chapitre 041 (page 21), transfert de frais d'études et d'annonce.

B/ pour les recettes :

Page 20 :

- Chapitre 13 :

Il s'agit des subventions d'investissement pour 132 339.25€, et 30 000.00€ de restes à réaliser.

Compte 13151 : pour 37 500.00€ , il s'agit du fonds de concours pour les tableaux numériques.

Compte 1328 pour 600.00€, il s'agit de la participation pour l'installation des bornes pour les véhicules électriques.

Compte 1341 pour 37 713.25€, il s'agit de la DETR, (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour les travaux de l'école Curie.

Compte 1342 : amendes de police pour 56 526.00€

- Chapitre 16 :

Compte 1641 : un emprunt d'1 000 000.00€ a été contracté auprès de la banque postale.

- Chapitre 10 :

Il s'élève à 460 323.32€, et 160 000.00€ de restes à réaliser, réparti entre

Compte 10226 : la Taxe Locale d'Aménagement pour 48 123.47€

Compte 1068 : l'excédent de fonctionnement affecté en investissement pour 412 199.85€

- Chapitre 27 :

Compte 27638 : pour 10 355.77€, il représente le montant de la participation en capital du budget BI pour le remboursement des emprunts supportés par la ville.

- chapitre 040 :

il s'agit des écritures d'ordre pour 585 503.83€, dont le détail est repris page 21 a. Il s'agit de recettes d'investissement, qui s'équilibrent avec les dépenses de fonctionnement, chapitre 042 page 14 et dont l'explication a été donnée lors de l'étude de la section de fonctionnement.

- chapitre 041 :

pour 4 102.27€. Il s'agit d'écritures d'ordre qui s'équilibrent en dépense d'investissement chapitre 041 (page 19) et recette d'investissement chapitre 041 (page 21), dont l'explication a été donnée pour la dépense d'investissement.

